



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2016

Présents :

M. Bernard ZUNINO, Maire

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,

Mmes et MM. Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVEGNI, Jaya MAREEMOOTOO, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Anne CORNU, Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO OLIVEIRA, Clément JEHANNO, Christian SOUBRA, Isabelle CATRAIN, Alice SEBBAG, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Claude BOISSIERES, procuration à Mme Sophie RIGAULT

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Muriel MOSNAT

M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Carole COUTON

Mme Marie-Elisabeth BARDE, procuration à Mme Alice SEBBAG

M. Jean-Philippe CHARTIER, procuration à M. Christian SOUBRA

M. Arnold STASSINET, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

Absente :

Mme Nathalie FOURMANN

Secrétaire :

M. Joseph DELPIC

2016-269 : DECISION MODIFICATIVE N° 4

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des réajustements de crédits,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la majorité municipale), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 5 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche »),

DECIDE de procéder à une décision modificative dont le détail figure ci-dessous :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Op.	Service	Antenne	Libellé	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
D	I	01	10223		210	FIN	T.L.E.	13 511,00
D	I	421	2158	200	303	CANARDIERE	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	527,00
D	I	412	2158	700	303	FAYEL	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	602,00
D	I	71	2158	200	303	DESCARTES	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	379,00
D	I	324	2316	200	170	CC BASCHET	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	25 566,00
D	I	01	1641		210	FIN	EMPRUNTS EN EUROS	10 000,00
D	I	01	2112		210	FIN	TERRAINS DE VOIRIE	1 499,00
D	I	01	020		210	FIN	DEPENSES IMPREVUES	-37 074,00
TOTAL DEPENSES								15 010,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
R	I	20	1323	100	303	LAMARTINE	SUBVENTION DEPARTEMENTS	75 874,00
R	I	412	1323	700	303	GYROUSSEAU	SUBVENTION DEPARTEMENTS	36 066,00
R	I	412	1323	700	320	NOUE R	SUBVENTION DEPARTEMENTS	46 934,00
R	I	412	1323	700	320	FAYEL	SUBVENTION DEPARTEMENTS	95 200,00
R	I	01	1641		210		EMPRUNTS EN EUROS	-240 563,00
R	I	01	1328		210	FIN	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 499,00
TOTAL RECETTES								15 010,00

2016-270 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la majorité municipale) et 8 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche ») et « Citoyens avec le Front de Gauche »),

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017, dans la limite du quart des prévisions budgétaires réelles de l'exercice précédent (hors remboursement du capital de la dette et AP/CP) ressortant à 1 275 000 €, réparties ainsi qu'il suit :

- opération 100 Ecoles 100 000 €
- opération 200 Autres équipements 845 000 €
- opération 300 Espaces Publics 150 000 €
- opération 400 Renouvellement du Matériel 60 000 €
- opération 600 NTIC et assimilé 80 000 €
- opération 700 Sports 40 000 €

Total **1 275 000 €**

2016-271 : OPERATIONS DE RECENSEMENT – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer le montant de la rémunération des agents recenseurs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à :

- inscrire la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année 2017,
- recruter quatre agents recenseurs et les rémunérer à raison de 1 117,50 € par agent,
- désigner par arrêté toute personne concourant au recensement,
- accuser réception des imprimés adressés par l'INSEE,
- attester de la participation des agents recenseurs à la formation délivrée par l'INSEE,
- réaliser la collecte par dépôt retrait de questionnaires auprès des habitants des logements,
- transmettre chaque semaine à l'INSEE des indicateurs de suivi de collecte,
- contrôler l'exhaustivité de la collecte et la qualité du travail des agents recenseurs,
- assurer la sécurité des questionnaires remplis et veiller à la confidentialité des réponses recueillies,
- veiller au respect des dates de début et de fin de collecte,
- retourner à l'INSEE les questionnaires remplis et les bordereaux récapitulatifs dans les dix jours ouvrables suivant la fin de collecte,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

2016-272 : MISE EN ŒUVRE DU 2EME VOLET DE LA LOI DU 12/03/2012 RELATIVE A L'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre l'accès à l'emploi titulaire aux agents qui remplissent les conditions posées par décrets et qui font l'objet d'une bonne évaluation professionnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan pluriannuel d'accès à l'emploi public.

PRÉCISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

2016-273 : INDEMNITE DE GESTION ET DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT le travail de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, dont a bénéficié la ville,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour (la majorité municipale, à l'exception de M. TAFFIN), 6 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. CHARTIER, Mme CATRAIN et M. SOUBRA) et 3 abstentions (Mme SEBBAG, Mme BARDE et M. TAFFIN),

DÉCIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, à Madame Gisèle GOMBERT au titre de l'année 2016.

PRÉCISE que le montant de l'indemnité sera calculé selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours au chapitre 011 (article 6225).

2016-274 : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que conformément à la nouvelle réglementation, le Maire doit arrêter la liste des dimanches pour lesquels le repos dominical peut être supprimé pour les commerces de détail, avant le 31 décembre pour l'année suivante et après avis du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la majorité municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 3 abstentions (Mme CATRAIN, M. SOUBRA et M. CHARTIER),

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'ouverture des commerces de détail des dix dimanches suivants :

- Dimanche 08 janvier 2017
- Dimanche 15 janvier 2017
- Dimanche 25 juin 2017
- Dimanche 02 juillet 2017
- Dimanche 27 août 2017
- Dimanche 03 septembre 2017
- Dimanche 10 décembre 2017
- Dimanche 17 décembre 2017
- Dimanche 24 décembre 2017
- Dimanche 31 décembre 2017

2016-275 : INTENTION DE DESAFFECTER ET DE DECLASSER UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL129 / CESSION DES PARCELLES CADASTREES AL 127, AL 128 ET AL 129p

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le projet d'aménagement du Quartier de l'Hôtel de Ville,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la majorité municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG) et 6 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. SOUBRA, M. CHARTIER et Mme CATRAIN),

DECIDE du principe du déclassement et de la désaffectation futurs du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AL 129 soit une emprise d'environ 3 986 m² (lot A du plan joint) afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession à la SCI Ile-de-France,

AUTORISE le Maire, après que les activités occupant l'annexe Jean Vilar et les serres municipales les auront libérées, à lancer la procédure de déclassement, à établir un arrêté constatant la désaffectation, à signer l'arrêté de déclassement correspondant et tout autre document se rapportant à ce déclassement,

DIT que le déclassement définitif sera décidé ultérieurement par le Conseil Municipal, après constatation de la désaffectation,

DECIDE de la cession des parcelles AL 127, AL 128 et AL 129p (lot A) à la SCI Ile-de-France pour un montant de 3 000 000 €,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

2016-276 : ZAC GAMBETTA – AVENANT N° 5 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le retard pris dans le commencement des travaux des lots 3&4 et 8 en raison notamment des recours exercés contre les permis de construire accordés à LEGENDRE IMMOBILIER,

CONSIDERANT qu'il convient de traduire les nouvelles temporalités opérationnelles liées à ce contexte en modifiant notamment le planning opérationnel et les modalités prévisionnelles de financement, et en portant au 31 décembre 2019 la fin de la concession,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la majorité municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG) et 6 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. SOUBRA, M. CHARTIER et Mme CATRAIN),

DECIDE de passer un avenant n° 5 à la concession d'aménagement confiée au groupement formé par la SORGEM et l'atelier JAM,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant annexé à la présente délibération.

2016-277 : ZAC GAMBETTA - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER GAMBETTA PASSEES AVEC LA SORGEM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le retard pris dans le commencement des travaux des lots 3&4 et 8 en raison notamment des recours exercés contre les permis de construire accordés à LEGENDRE IMMOBILIER,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'enveloppe financière des travaux, comme indiqué dans les derniers EPDR de l'opération, ainsi que la durée de la convention de mandat, liée à la réalisation de la concession d'aménagement de la ZAC Gambetta dont la fin a été portée au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la majorité municipale, Mme BARDE et Mme SEBBAG) et 6 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. SOUBRA, M. CHARTIER et Mme CATRAIN),

DECIDE de passer un avenant n° 1 à la convention de mandat pour l'aménagement des espaces publics du Quartier Gambetta de Saint-Michel-sur-Orge passé avec la SORGEM,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant annexé à la présente délibération.

2016-278 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CULTURES DU CŒUR ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge par l'intermédiaire du Centre Culturel Baschet, de rejoindre le réseau Cultures du Cœur Essonne, en mettant à disposition 4 places exonérées par spectacle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Essonne,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec Culture du Cœur Essonne.

2016-279 : COFINANCEMENTS DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DU CENTRE COMMERCIAL GRAND BOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'engager une étude de programmation urbaine pour la restructuration du centre commercial Grand Bois, qui s'inscrit dans la continuité des études réalisées par l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA)

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour (la majorité municipale et « Agir Ensemble à Gauche », à l'exception de M. CHARTIER), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 1 abstention (M. CHARTIER),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement d'étude entre la ville et la Caisse des Dépôts et Consignation, ainsi que le protocole de financement entre la ville et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-De-France, et tous les documents s'y rapportant, et précise que les crédits nécessaires au cofinancement de l'étude seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

2016-280 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de verser le solde de subventions (30 % du montant total) après la réalisation des projets et sur présentations des bilans qualitatifs et financiers (conformément au cadre d'attribution des subventions défini dans la délibération n°2014-306) pour les associations suivantes :

Nom de l'Association	Nom du projet	Montant déjà versé = 70 % de la subvention	Montant à verser = 30 % de la subvention	TOTAL
Ensemble Harmonique Saint Michel	Fête des vents	1 400 € (CM du 30 mai 2016)	600 €	2 000 €
Secours Catholique	Réfection peintures et travaux intérieurs	1 400 € (CM du 30 mai 2016)	600 €	2 000 €

DIT que ces dépenses ont été inscrites au BP 2016 à l'article 6547.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2016-247 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour les spectacles "L'HISTOIRE DE CLARA" du mardi 15/11/2016 au jeudi 17/11/2016 (3 représentations) et "LE PETIT CLOWN" le mercredi 16/11/2016 (1 représentation) avec le Compagnie LA NAÏVE, 20 lot le Boiry 84120 PERTUIS. Montant TTC : 5 468,98 €.

Décision n° 2016-248 : Saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Convention de partenariat d'octobre 2016 à juin 2017 avec l'association LE CRI DE LA LIBELLULE, 1 rue Guillaume Apollinaire 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour promouvoir et accompagner des groupes de musiques actuelles et développer des actions culturelles sur le territoire.

Décision n° 2016-254 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le concert du groupe EREVAN TUSK le 18/11/2016 avec Allo Floride Productions, 33 rue Chapon 75003 PARIS. Montant : 1 000 €.

Décision n° 2016-255 : Tarifs de mise à disposition de locaux municipaux pour l'organisation d'élections primaires les 22 et 29/01/2017.

Décision n° 2016-256 : Convention de mise à disposition d'expositions appartenant à la Bibliothèque Départementale de l'Essonne, au Centre Social Nelson Mandela du 31/01 au 03/03/2017.

Décision n° 2016-257 : Convention avec la Compagnie Quartet Buccal, 31 avenue François MITTERRAND 91200 ATHIS-MONS, pour l'animation d'ateliers chant choral réguliers du 04/11/2016 au 16/06/2017, ainsi que 2 soirées de restitution le 29/04/2017 dans le cadre du festival "Les habitants ont du talent" et le 16/06/2017 lors de la représentation "le Centre Social fait son show" au Centre Culturel Baschet. Montant : 5 544 €.

Décision n° 2016-258 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle "POP UP" issu du projet LE LAB le mercredi 23/11/2016 avec l'Association SABDAG, 57 A Route de Corbeil 91390 MORSANG-SUR-ORGE. Montant : 2 000 €.

Décision n° 2016-259 : ANNULE ET REMPLACE DECISION N° 2016-228 - Tarifs du Festival des Musiques Urbaines le 16/12/2016.

Décision n° 2016-260 : Saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Convention de partenariat de décembre 2016 à fin septembre 2017 avec l'association PAVO, 16 rue de l'Eglise 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour accompagner les adhérents à développer des projets culturels (sorties, bénévolat, gestion de buvette).

Décision n° 2016-261 : Avenant au contrat avec LABELIFE RECORDS, 58 avenue Salvador ALLENDE 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE, pour la mise en place de la programmation artistique le 16/12/2016 du concert initialement prévu le 21/10/2016, dans le cadre du Festival des Musiques Urbaines.

Décision n° 2016-262 : Convention avec la Compagnie de théâtre LA MECANIQUE DE L'INSTANT, 36 rue des Envierges 75020 PARIS, pour la présentation d'un spectacle à l'Espace Jeunes Descartes le 31/11/2016. Montant : 1 740 €.

Décision n° 2016-263 : Convention d'accueil au Centre Social Nelson Mandela des activités associatives de l'APES, 19 rue Berlioz 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE.

Décision n° 2016-264 : Demande de subvention de fonctionnement et d'investissement auprès du Conseil Départemental de l'Essonne au titre des Contrats Culturels de Territoire pour l'année 2017.

Les numéros 2016-249 à 2016-253 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
16 35 PA	Travaux de réhabilitation du Centre Technique Municipal LOT 1 : Gros œuvre-carrelage – Terrassement –VRD –Second œuvre	ETS MARIN	PA	Forfait TF : 519 494,60 € HT Forfait TO1 : 42 667 € HT Forfait TO2 : 74 385 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 35 PA	Affermissement tranche optionnelle 2 LOT 1 / construction du bâtiment D	ETS MARIN	PA	Forfait TO2 : 74 385 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 35 PA	Travaux de réhabilitation du Centre technique municipal LOT 2 : Charpente métallique – Couverture-étanchéité – Façades	SERBACO	PA	Forfait TF : 179 891,82 € HT Forfait TO1 : 19 192,51 € HT Forfait TO2 : 8 778,20 € HT Forfait PSE n°1 : 10 900 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 35 PA	Affermissement tranche optionnelle 2 LOT 2 / construction du bâtiment D	SERBACO	PA	Forfait TO2 : 8 778,20 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 35 PA	Travaux de réhabilitation du Centre technique municipal LOT 3 : Menuiserie extérieure	VERRE ET MÉTAL	PA	Forfait TF : 35 418 € HT Forfait TO2 : 10 548 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 35 PA	Affermissement tranche optionnelle 2 LOT 3 / construction du bâtiment D	VERRE ET MÉTAL	PA	Forfait TO2 : 10 548 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

16 35 PA	Travaux de réhabilitation du Centre technique municipal LOT 4 : Plomberie – Chauffage – Ventilation	SCHNEIDER ET CIE	PA	Forfait TF : 58 444,30 € HT Forfait TO2 : 4 947,50 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 35 PA	Affermissement tranche optionnelle 2 LOT 4 / construction du bâtiment D	SCHNEIDER ET CIE	PA	Forfait TO2 : 4 947,50 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

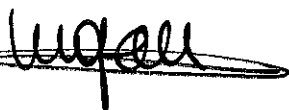
Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
PA 15 17	Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un dispositif de vidéo protection AVENANT 1 : ayant pour objet de transférer le marché à la société ALTHING et de prendre en compte des adaptations techniques devant être apportées à la réalisation des prestations afférentes à la phase n°1	ALTHING filiale de la société SPALLIAN	Plus-value : 2 000 euros HT
16 17 MS	Entretien, la vérification et la réparation d'équipements professionnels de restauration, de lingerie et autres matériels domestiques AVENANT 1 : Ajout de nouveaux matériels dans le périmètre du marché	HORIS SERVICES IDF NORD	Plus-value : 227,50 euros HT
PA 15 29	Travaux de restructuration des chalets du centre de loisirs de la Canardière LOT 4 : Electricité AVENANT 1 : Travaux supplémentaires (régularisation au DGD)	DESCANTES ELECTRICITE	Plus-value : 1 530,70 euros HT

PA 14 05	Travaux d'entretien et d'aménagements des voiries et espaces publics communaux AVENANT 3 : Avenant technique ayant pour objet l'ajout d'une clause d'adjonction de prix unitaires au BPU	GTO	Sans incidence financière
----------	---	-----	---------------------------

La séance est levée à 21h57

Pour le Maire empêché,
la Première adjointe au Maire


 Sophie RIGAULT

Affiché le : 19 DEC. 2016